



**Gemeng
Biissen**

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que suite à la décision du 04 avril 2025 du Ministre du Travail (arrêté 3A/2025/0212/183), l'autorisation concernant l'exploitation d'un élévateur à fourches de la marque TOYOTA, du type 8FBMT40, avec le numéro de 8FBMT4011521 a été accordée à la société ArcelorMittal Bissen.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 16 avril 2025

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal f.f.,

Le bourgmestre,

Jacques Bissen



[Signature]

